## Atmo OCCITANIE





# ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE GRAND MONTAUBAN

# SYNTHÈSE **2017**

Des tendances comparables à l'année précédente sur l'agglomération du Grand Montauban

	Particules	Particules	Dioxyde d'azote	Ozone
	PM10	PM2.5	NO2	Оз
Montauban fond urbair				

Échelle des valeurs réglementaires :

Valeur limite dépassée

Valeur cible dépassée

Objectif de qualité non respecté

Réglementation respectée

#### Réglementation respectée pour les particules en suspension PM10 et le dioxyde d'azote

En situation de fond urbain, la réglementation est respectée pour les particules inférieures à 10 microns. Les particules en suspension connaissent une légère hausse sur le département en terme de moyenne annuelle, cela malgré un nombre stable d'épisodes de pollution aux particules constatés en période hivernale. Les particules en suspension PM10 sont émises en premier lieu par les dispositifs de chauffage (38 %) suivi de près par le secteur du transport (36%). L'agriculture contribue dans une moindre mesure aux émissions de particules, à hauteur de 18 % sur le territoire du Grand Montauban.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur le Grand Montauban

PM10 **36** 

Concernant le dioxyde d'azote, en situation de fond, les concentrations respectent la valeur limite pour la protection de la santé en 2017. Les niveaux relevés sur l'agglomération sont en baisse par rapport à 2016. Les oxydes d'azote sont majoritairement émis par le

sont en baisse par rapport à 2016. Les oxydes d'azote sont majoritairement émis par le secteur des transports (80 %). Le secteur du résidentiel/tertiaire (dispositifs de chauffage) représente 7 % des émissions d'oxydes d'azote, suivi du secteur agricole à hauteur de 6 %.

# Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté sur le département du Tarn-et-Garonne, comme partout en région

Comme sur l'ensemble du territoire régional, l'objectif de qualité n'est pas respecté sur Toulouse Métropole en 2017. La valeur cible est respectée cette année encore sur l'ensemble des stations du territoire. La tendance est à la stabilité du nombre de dépassements cette année, ceci sur la plupart des stations en Occitanie. Cette année, les températures et l'insolation, en moyenne conformes aux normales de saison n'ont pas particulièrement favorisé la production d'ozone.

#### L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution



Le département du Tarn-et-Garonne comme le territoire du Grand Montauban a connu en début d'année 2017 de nombreux épisodes de pollution aux particules inférieures à 10 microns. En 2017, neuf procédures d'information et recommandation ont été mises en œuvre sur le département, et 3 procédures d'alerte du fait de la persistance d'un épisode de pollution sur plusieurs jours au cours du mois de novembre.

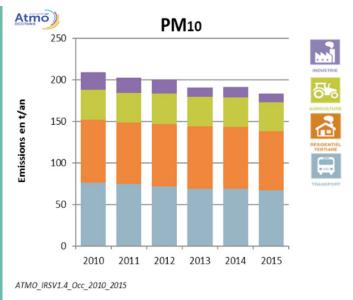
Le Tarn-et-Garonne est après la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées, le département le plus touché par les épisodes de pollution aux particules en 2017. En janvier, les conditions atmosphériques ont été particulièrement stables, engendrant une accumulation de polluants

(issus des dispositifs de chauffage, du trafic routier et de l'agriculture) dans la basse atmosphère. Un phénomène similaire est observé en novembre, où des conditions météorologiques stables limitent la dispersion de polluants Treize épisodes de pollution avaient été observés en 2016 pour le territoire, contre douze au total cette année. Concernant l'ozone, aucune procédure d'information concernant l'ozone n'a été mise en œuvre sur le département depuis 2010.

### L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

# **PM10**

#### L'évolution des émissions de particules PM10

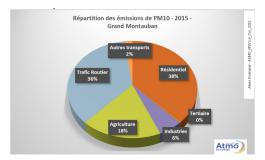


Depuis 2010, on note diminution importante de la contribution des secteurs résidentiel/tertiaire et transports, de respectivement 6% et 12%. Tous secteurs confondus, les émissions de PM10 ont ainsi diminué de 13% entre 2010 et 2015.

#### Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



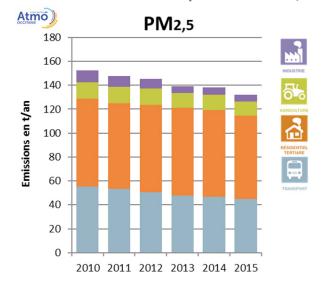
#### Contribution des activités du Grand Montauban



Le résidentiel et le transport routier sont les contributeurs les plus important avec respectivement 38% et 36% des particules PM10 émises sur le Grand Montauban.

# **PM2.5**

#### L'évolution des émission de particules PM2,5



ATMO\_IRSV1.4\_Occ\_2010\_2015

Les émissions globales de particules PM2.5 tendent à diminuer sur le territoire montalbanais de 13% entre 2010 et 2015; dû en particulier à la baisse du secteur des transports de -19%, et dans une moindre mesure du secteur résidentiel/tertiaire (-6%).

#### Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an



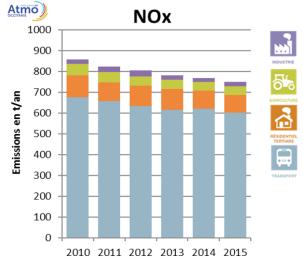
#### Contribution des activités du Grand Montauban



Avec 51% des particules PM2,5 émises, le secteur résidentiel est le contributeur le plus important. Le secteur du trafic routier représente une part non négligeable des émissions de particules PM2,5 avec 34% du total.

### L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

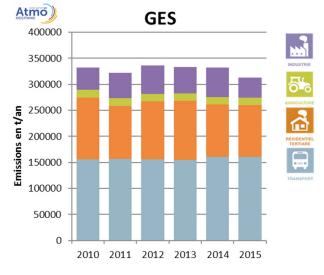
#### L'évolution des émissions d'oxydes d'azote



ATMO\_IRSV1.4\_Occ\_2010\_2015

Depuis 2010, les émissions de NOx ont diminué de 14% sur le territoire essentiellement grâce à la baisse des émissions du secteur des transports (-11%) et des émissions imputables au résidentiel/tertiaire (-20%).

#### L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



ATMO\_IRSV1.4\_Occ\_2010\_2015

Les émissions de GES sont en sensible baisse entre 2010 et 2015 de -6%. Cette baisse est en grande partie due à la tendance estimée pour le secteur résidentiel/tertiaire qui voit ses émissions diminuées de 17%.

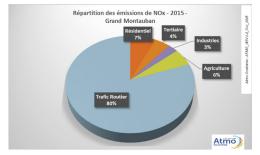
#### Les émissions de NOx en Kg/habitant/an



#### Les émissions de GES en TEQ CO<sub>2</sub>/habitant/an



#### Contribution des activités du Grand Montauban



Avec 80% de NOx émis en 2015, le secteur du transport routier est le plus fort contributeur aux émissions d'oxydes d'azote sur l'agglomération montalbanaise.

#### Contribution des activités du Grand Montauban



Le transport routier et le secteur résidentiel sont les deux principaux émetteurs sur l'agglomération. Ils émettent respectivement 51% et 22% du total des GES estimé.